

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 18

Absents : 8

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 7

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 16 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-quatre juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert (*départ après la question n°38*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, GARCIER-RICHAUD Hélène ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BALLADUR Clarisse.

Envoyé en préfecture le 31/07/2020  
Reçu en préfecture le 03/08/2020  
Affiché le 04/08/2020  
ID : 004-200072304-20200730-D2020112-DE

## Délibération n° 2020/112

**OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION A RIOCLAR, COMMUNE DE MEOLANS-REVEL - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer une nouvelle station d'épuration d'une capacité d'environ 1 650 équivalents-habitants pour le secteur de Rioclar, Commune de Méolans-Revel ;

**VU** le contrat de maîtrise d'œuvre conclu par la CCVUSP le 21/04/2020 avec le bureau d'études **HYDRETUDES** – Bât 2 Résidence du Forest d'Entrais – 25 Rue du Forest d'Entrais – 05 000 GAP, spécialisé dans l'ingénierie de l'eau, associé au co-traitant BEEE, spécialiste des systèmes de traitement des eaux usées, pour une mission de maîtrise d'œuvre complète (AVP – PRO – ACT – VISA – DET – AOR), pour un **montant total de 49.365,00 € HT** ;

**CONSIDERANT** que ce type d'étude peut être financé à hauteur de **70%** par le Conseil Départemental et que ce projet est inclus dans le programme de contractualisation 2019/2020 signé avec le Département 04 ;

Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles de la part du Conseil Départemental 04.
- **SOLLICITE** une dérogation pour pouvoir engager les prestations avant l'accord éventuel d'attribution d'aides.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus en dépenses et en recettes sur le budget annexe assainissement 2020.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT



Séance du 30 juillet 2020